

Les étapes de la concertation pour le 3^e PLH



1^{ère} phase : La MEL a lancé via sa plateforme citoyenne métropolitaine une concertation numérique où 300 personnes se sont exprimées. Cela a permis d'esquisser une première perception du logement en Métropole et les attentes prioritaires.

2^{ème} phase : 10 ateliers collectifs et des entretiens individuels ont été réalisés avec des habitants volontaires par type de publics (étudiants, familles monoparentales, seniors...) pour échanger sur leurs visions des besoins en logement dans la Métropole.

3^{ème} phase : Une fois le diagnostic établi et l'engagement des travaux sur les actions à mener, une nouvelle phase de concertation est lancée via deux dispositifs :

- Un registre en ligne : afin de permettre à tous les habitants qui le souhaitent de réagir sur le diagnostic et les actions qui seront proposées.
- L'installation d'un comité de suivi participatif qui réunira des professionnels du logement et une dizaine d'habitants afin de contribuer à certains volets du PLH